



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX MOBILITÉS

Direction des Mobilités Territoriales
Interurbaines et Scolaires

MAIRIE
LE BOURG
42130 ARTHUN

Votre interlocuteur :
Antenne régionale des transports interurbains et
scolaires de la Loire
18 rue Etienne Mimard
CS 20260
42006 SAINT-ETIENNE Cedex 1

Tél. : 04 26 73 55 55
Courriel : transports42@auvergnerhonealpes.fr

Objet : Transport scolaire - Rentrée 2023.

Le Conseil régional, **20 AVR. 2023**

Monsieur le Maire,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes organise les transports scolaires et interurbains de la Loire. Elle assure chaque jour le transport de 17 500 élèves grâce à un réseau composé de 24 lignes régulières et de 415 services spécialisés de transport scolaire.

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2023, vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription aux transports scolaires qui incomberont aux élèves ligériens.

Le règlement complet, disponible sur le site de la Région www.laregionvoustransporte.fr, présente la réglementation des transports scolaires dans la Loire ainsi que les modalités d'inscription, barèmes et les tarifs applicables.

La campagne d'inscriptions se déroulera **du 2 mai au 19 juillet 2023**, pour tous les élèves domiciliés dans la Loire, en dehors du périmètre de Saint Etienne Métropole, de Roannais agglomération et de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

L'inscription par Internet est privilégiée sur le site : www.laregionvoustransporte.fr

Le montant de l'inscription au transport scolaire régional reste identique cette année, à **110 € annuel par élève** (jusqu'au 19 juillet). Les élèves s'inscrivant **à partir du 20 juillet** se verront appliquer **une pénalité de retard de 30 €**, sauf dans le cas d'affectations tardives ou de déménagements après cette date, sous réserve de pièces justificatives transmises.

Afin de communiquer le plus largement possible, notamment auprès des familles, vous trouverez dans cet envoi différents documents également téléchargeables sur www.laregionvoustransporte.fr :

- Des affiches A4 permettant d'informer les élèves du démarrage de la campagne d'inscriptions ;
- Plusieurs flyers récapitulant le processus d'inscription : **Attention, cette année une nouvelle procédure est mise en place**, il est important que les familles fassent leur démarche le plus tôt possible afin d'anticiper toute difficulté ;
- Un exemple de formulaire papier pour l'inscription au transport scolaire ;
- Un exemple de formulaire papier pour les aides individuelles si vous avez des élèves sollicitant l'aide pour voiture particulière (une fois rempli, les familles doivent le transmettre directement à l'antenne régionale **avant le 1^{er} novembre**).

Les parents dont les enfants étaient inscrits cette année au transport scolaire seront informés du démarrage et des modalités d'inscription en mai par courriel.

Par ailleurs, si des accompagnateurs sont présents dans certains circuits scolaires de votre commune, merci de bien vouloir le signaler à l'Antenne des transports afin de leur délivrer une attestation valant titre de transport.

L'antenne régionale des transports de la Loire se tient à votre disposition par courriel transports42@auvergnerhonealpes.fr ou par téléphone au 04 26 73 55 55, pour tout complément d'information.

Pour les familles, vous pouvez les orienter vers :

- L'accueil physique de l'antenne régionale des transports située 18 rue Etienne Mimard à ST ETIENNE de 13h30 à 16h30 tous les jours,
- Le standard téléphonique des transports scolaires (04 26 73 55 55) joignable du lundi au vendredi de 13h à 17h,
- Le formulaire de contact du site internet www.laregionvoustransporte.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Delphine BERNE

Directrice de l'Antenne régionale des transports
interurbains et scolaires de la Loire

